

Conseil de l'UFR
Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 22 avril 2021

Compte rendu n° 74

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

Etaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

COLLEGE A
Mme Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN
M. Lionel DANY
M. Pascal GANDOULPHE (jusqu'à 9h30)
M. Pierre-Yves GILLES
Mme Sibylle KRIEGEL
M. Guy LE THIEC (jusqu'à 11h)
Mme Sylvie REQUEMORA-GROS
M. Gilles TEULIE
Mme Sylvie WHARTON
COLLEGE B
M. Mathieu BRUNET
Mme Sandrine CADDEO
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Corine EYRAUD
Mme Alice FABRE
M. Médéric GASQUET-CYRUS
Mme Sophie NEZRI DUFOUR
Mme MIREILLE NYS
M. Fabrice PELLERIN (jusqu'à 10h15)
Mme ISABELLE PERNIN
COLLEGE IATSS
Mme Françoise DESRUES (à partir de 11h)
Mme Sandrine GRANGE
Mme Hélène HERBRETEAU (jusqu'à 11h)
Mme Nathalie JUVENAL
COLLEGE USAGERS
Mlle Anaëlle ENOCH
PERSONNALITES EXTERIEURES
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES
INVITES PERMANENTS
Mme Stéphanie HUGUET
M. Michel DOLINSKI
Mme Isabelle RENAUDET
Mme Mathilde THOREL

Etaient représentés :

M. Pascal GANDOULPHE	ayant donné procuration à	Mme Sylvie REQUEMORA-GROS (9h30)
M. Guy LE THIEC	ayant donné procuration à	M. Pierre-Yves GILLES (11h)
Mme Sophie SAFFI	ayant donné procuration à	M. Pierre-Yves GILLES
Mme Françoise DESRUES	ayant donné procuration à	Mme Sandrine GRANGE (9h/11h)
Mme Catherine CHEVALIER-GRAS	ayant donné procuration à	Mme Nathalie JUVENAL
Mme Hélène HERBRETEAU	ayant donné procuration à	Mme Sandrine GRANGE (11h)
Mme Carole VITALI	ayant donné procuration à	Mme Nathalie JUVENAL

28 membres présents ou représentés : le quorum de 19 est atteint.

Mme Wharton, administratrice provisoire de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 09h00.

Ordre du jour :

- 1 - Comptes-rendus de conseil d'UFR - Délibération
- 2 - Projets de conventions "relations internationales" - Délibération
- 3 - Calendrier universitaire 2021/22 - Délibération
- 4 - Calendrier et modalités des inscriptions pédagogiques - Information (sous réserve)
- 5 - Modifications de l'offre de formation 2021/22 : Maquettes d'enseignement LAS deuxième année ; Introduction de nouvelles langues B en master LEA - Délibération (sous réserve)
- 6 - Classement des demandes d'ATER sur ressources propres - Délibération
- 7 - Tarification formation continue (avenant) - Délibération
- 8 - Informations

Mme Wharton fait le point sur l'ordre du jour afin de donner un cadre horaire à chaque point, paramétrage décidé en bureau.

1. Comptes-rendus de conseils d'UFR

Point reporté.

2. Projets de conventions "relations internationales"

Point présenté par M. Dolinski.

Quatre renouvellements d'accords de coopération internationale sont soumis à l'approbation des membres du conseil.

1-Renouvellement de la convention d'application dans le cadre de l'accord de partenariat avec l'Université linguistique Dobrolioubov de Nijnii Novgorod.

Le premier accord de partenariat a été signé en 2006. Cette université est spécialisée dans l'enseignement des langues, des métiers d'enseignements, d'interprètes, de journalistes et en relations internationales.

Ce projet est co-porté par une enseignante-chercheuse, pour assurer la pérennité de l'accord, et une ATER, même si après vérification auprès de la DAJI un ATER peut être porteur de ce type de projet.

Depuis sa première signature, de nombreux échanges d'étudiants en licence et en master ont eu lieu de part et d'autre, mais également des activités de recherche.

Mme Pariente-Butterlin souhaite un point de clarification sur ce qu'un ATER peut porter ou non.

Mme Wharton a posé la question à la DAJI pour s'en assurer. Les ATER peuvent porter ce type de convention, mais pour en assurer la pérennité, il est préférable d'opter pour un co-portage avec un enseignant-chercheur titulaire. Ce nom sera ajouté à la convention.

Vote : renouvellement de la convention d'application dans le cadre de l'accord de partenariat avec l'Université linguistique Dobrolioubov de Nijnii Novgorod : unanimité (28 votants).

Les 3 fiches suivantes concernent des demandes de renouvellements de partenariats avec le Japon.

M. Dolinski tient à expliquer le déséquilibre au niveau des échanges d'étudiants. Au Japon, les mobilités durant le cursus universitaire sont pénalisantes pour les étudiants. L'accès au monde du travail étant difficile, il se prépare durant les années de licence et master. Toutefois un changement culturel s'opère au Japon et cet écart tend à se réduire.

2- Renouvellement de la convention d'application dans le cadre de l'accord de partenariat de l'Université Kumamoto.

Le premier accord a été signé en 2014. Il est porté par le département d'études asiatiques, section japonais. Cette université compte environ 10 000 étudiants et est spécialisée dans le droit, les lettres, les sciences politiques, les relations internationales et l'économie / gestion. Cet accord est multidisciplinaire et porte sur les niveaux de licence et de master avec 3 ou 4 étudiants sortants pour 2 étudiants entrants, mais comporte peu de recherche. Il est commun avec la FDSP et la FEG, supporté par la Région et le Département.

M. Le Thiec souhaite savoir si cet accord est porté essentiellement par l'UFR ALLSH ou réparti entre les 3 UFR d'AMU.

M. Dolinski explique que l'accord porte sur les 3 UFR, mais la convention d'application soumise au vote ne concerne que l'UFR ALLSH. **M. Le Thiec** souhaite savoir si les conseils d'UFR des autres composantes se sont déjà prononcés.

M. Dolinski précise que les 2 autres UFR ont déjà donné leur accord.

M. Gilles souhaite en savoir plus sur l'implication de l'UFR Sciences dans ce projet. **M. Dolinski** explique que, suite à la fusion des trois universités, les accords précédemment conclus ont profité aux autres composantes, ce qui est le cas de cet accord, conclus dans un premier temps avec l'UFR Sciences.

Vote : renouvellement de la convention d'application dans le cadre de l'accord de partenariat de l'Université Kumamoto : unanimité (28 votants).

3- Renouvellement de l'accord de partenariat et de la convention d'application avec l'Université de Seinan Gakuin de Fukuoka.

Cet accord a été signé en premier avec la FDSP en 1998. De nombreux cours en japonais et en anglais ont des équivalences dans l'UFR ALLSH.

Il s'agit d'une université privée, réputée pour ses relations à l'international et sa tradition d'accueil d'étudiants francophones. L'accord de mobilité concerne autant les étudiants que les enseignants (20 étudiants sortants et 16 entrants sur 5 ans). Les étudiants reçoivent souvent une bourse pour un ou deux semestres de la part de l'Etat japonais.

La FDSP a déjà donné son accord pour le renouvellement de l'accord.

Vote : renouvellement de l'accord de partenariat et de la convention d'application avec l'Université de Seinan Gakuin de Fukuoka : unanimité (28 votants).

4- Renouvellement de l'accord de partenariat et de la convention d'application avec l'Université de Chuo de Tokyo.

Il s'agit d'un accord ancien datant de 1978 avec la FDSP et avec l'UFR ALLSH depuis 2016. Ce renouvellement va permettre d'améliorer les échanges et de résorber les déséquilibres dus à l'antériorité des partenariats avec la FDSP.

Vote : renouvellement de l'accord de partenariat et de la convention d'application avec l'Université de Chuo de Tokyo : unanimité (28 votants).

3. Calendrier universitaire 2021/2022

Point présenté par Mme Thorel.

Mme Thorel précise que la présentation concerne le calendrier général, les calendriers dérogatoires seront présentés ultérieurement en conseil d'UFR. Ils seront en effet finalisés en fonction du vote de ce jour.

Une première version de ce calendrier a été soumise au vote du Comité des Etudes (CE) du 12 mars, proposition qui reprenait le calendrier de cette année. Le calendrier prévoyait la semaine de pré-rentrée à partir du 31 août et la rentrée à partir du 6 septembre. Il a reçu un accueil réservé de la part du CE, qui a demandé à ce qu'un travail préparatoire soit confié aux élus du Conseil d'UFR. Suite à l'appel lancé lors du conseil du 18 mars, un groupe de travail composé de Mmes Charlet, Herbreteau, Juvenal, Nys, Pernin et Ms Tirando et Gasquet-Cyrus, et animé par Mmes Derville, Thorel et Wharton s'est réuni les 22 mars et le 7 avril. Sa mission a été de préparer des propositions de calendriers alternatives, en respectant les contraintes (périodes de révisions, de corrections et de traitements des dossiers par le service des examens).

Lors de la première réunion, le point de départ de la réflexion a été la révision en cours du cadrage AMU des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC, désormais M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences), voté définitivement par la CFVU le 8 avril. Cette révision permet d'envisager un allègement de la seconde session d'examens de plusieurs manières. Elle introduit, entre autres, la possibilité de mettre en place un régime ECI (Evaluation en Contrôle Intégral) à session unique. Il est également possible de prévoir une évaluation globalisée au sein d'un regroupement cohérent d'UE ; une épreuve unique de rattrapage pourra alors valoir pour le rattrapage de plusieurs UE. Ces nouveautés du cadrage permettent aussi de rappeler que la deuxième session d'examens (désormais dénommée « seconde chance » en licence) n'est pas nécessairement une session miroir de la première session. Ces diverses opportunités offertes par le cadrage AMU pourront être, ou non, retenues par l'UFR ou par les formations : c'est donc en en tenant compte que les propositions concernant les calendriers ont été élaborées.

Le premier calendrier alternatif propose un début des cours au treize septembre, qui décale globalement la proposition précédente d'une semaine, compte tenu de cet allègement de la seconde session en fin d'année universitaire. Cette proposition a reçu un avis favorable du CE.

M. Le Thiec demande ce qui a été soumis au vote du comité des études. **Mme Thorel** explique qu'il a été présenté un tableau avec les trois propositions : proposition initiale de rentrée au six septembre pour laquelle l'avis réservé a été maintenu, puis une nouvelle proposition au treize septembre et une troisième proposition du groupe de travail avec une rentrée au vingt septembre, mais cette dernière proposition a été écartée car le décalage en fin d'année, en particulier pour la tenue des jurys de la seconde session d'examens, serait trop tardif (18/19 juillet). Cette proposition déséquilibre aussi les 2 semestres.

La deuxième proposition semble permettre le meilleur équilibre entre les deux semestres et une organisation tenable autant pour les étudiants que pour les enseignants et les services impliqués.

M. Le Thiec souhaite également savoir si le calendrier bis à session unique (ECI) a bien été présenté au CE. **Mme Thorel** précise qu'il a été présenté au CE du 12 avril, mais en raison de calendriers très resserrés (approbation des MCC en CFVU du 8 avril) ce calendrier n'a pas pu être envoyé en amont aux membres du CE.

M. le Thiec tient à préciser que le vote concernant ce calendrier en CE a obtenu, sur 11 votants, 6 abstentions et 5 votes pour. **Mme Thorel** rectifie : la proposition, séparée, concernant ce calendrier bis (ECI) a obtenu 5 votes pour, 1 vote contre et 2 refus de prendre part au vote. La proposition sur le calendrier général a quant à elle recueilli 7 votes pour et 3 abstentions.

Mme Pernin souhaite insister sur les contraintes de calendrier auxquelles le groupe de travail a dû faire face tout en travaillant sur des scénarii hypothétiques puisque non validés en CFVU. Les choix proposés pour la date de début des cours ont pris en compte les demandes des équipes de formation et des services en charge des inscriptions.

Mme Kriegel souhaite avoir des éclaircissements sur deux sigles : ECI (Evaluation en Contrôle Intégral) et CCI (Contrôle Continu Intégral).

Mme Thorel explique que cette année, le calendrier de master 2 doit être présenté à part. Le calendrier bis ECI est également indiqué avec le calendrier général master 2. Il tient compte de la révision du cadrage AMU des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), et de la possibilité qu'aura l'UFR de choisir ou non de les mettre en œuvre.

M. Pellerin s'inquiète du fait que les calendriers universitaires devenant plus en plus difficiles à gérer, les enseignants-chercheurs soient poussés à effectuer des contrôles de connaissances en continu, afin de supprimer les périodes de « partiels ». **Mme Thorel** explique que le groupe de travail a cherché à trouver des leviers face à un calendrier qui ne satisfait personne. Celui qui est apparu faisable est de travailler sur la seconde session de rattrapage qui alourdit considérablement la fin d'année universitaire. Cela n'est pas une obligation, mais une autre solution possible.

M. Gasquet-Cyrus pense que ce travail préparatoire d'échanges et de validations est normal au sein d'une UFR. Depuis des années le calendrier est intenable. Ce groupe de travail a essayé de prendre en compte toutes les contraintes (par exemple la semaine de révision et l'organisation des années en semestres), ainsi que les remontées faites. Commencer les cours début septembre n'est pas tenable car beaucoup d'étudiants ne sont pas encore inscrits, sont encore en recherche de logement et ne sont donc pas encore présents. Il reste aussi parfois des ajustements à faire au niveau de l'attribution des salles. De plus, la seconde session nécessite une organisation lourde pour un bénéfice très restreint pour les étudiants au final.

Il lui paraît également important de commencer à s'adapter aux nouvelles formes de contrôle de connaissances.

M. Brunet tient lui aussi à souligner les bénéfices considérables à reculer la rentrée de septembre, en rappelant à quel point, en raison du contexte sanitaire, la rentrée 2020 a été compliquée pour s'adapter aux nouvelles contraintes. Il pense également que cette situation peut se reproduire à la prochaine rentrée avec à nouveau des consignes et des informations transmises extrêmement tardivement. Cette semaine supplémentaire permettrait d'organiser une rentrée plus sereine.

Mme Herbreteau souhaite insister sur le fait que la seconde session est actuellement organisée sur deux semaines et se ferait seulement sur six jours en 2021-2022. Lors de cette session, 2 000 épreuves peuvent être potentiellement organisées. Avant le contexte COVID, 1 700 épreuves ont été organisées en seconde session, écrites et orales. Il faut donc bien prendre en compte qu'il ne sera pas possible d'organiser autant d'épreuves en 6 jours. Il faudrait repenser cette session, car le nombre d'étudiants qui y sont convoqués et plus encore qui s'y présentent effectivement, s'avère en réalité très faible, et ces épreuves de rattrapage sont peu considérées par les étudiants.

M. Gilles insiste sur le fait que l'élaboration des calendriers est un travail complexe. La seconde session a toujours été un copier-coller de la première session, mais cela est très coûteux. Une possibilité, à terme, serait d'organiser des épreuves de rattrapage semblables à celles du baccalauréat.

Il s'interroge tout de même sur l'organisation qu'il va falloir mettre en place cette année, car une seconde session de six jours seulement, nécessite, pour certaines formations, de décider dès maintenant d'organiser ses examens en contrôle continu. Le deuxième problème est l'organisation de la première session d'examens après les vacances de Noël, en particulier pour les étudiants en échanges internationaux qui vont très certainement demander des épreuves anticipées. Il s'interroge également sur l'alignement des semaines de jurys des calendriers classiques avec celui en ECI.

Mme Thorel précise que la question est complexe et que les propositions de calendrier ne peuvent être idéales. Elles ont été faites en concertation et en tenant compte des différentes remontées.

Le vote va porter sur la globalité des calendriers généraux proposés, ceux de licences et masters 1, celui de masters 2 qui ont une session unique ; la proposition d'un calendrier bis qui pourrait servir de base aux différents calendriers dérogatoires intégrant souvent des ECI fera l'objet d'un vote séparé.

Mme Kriegel s'inquiète des 3 épreuves en contrôle continu prévues par le régime intégral, qui doivent avoir lieu pendant le semestre et qui posent un problème pédagogique, car cela ne permet pas de période de révision et coupe les périodes de cours. Elle trouve également dommageable que les semestres de cours se concentrent sur la moitié de l'année et que le reste du temps il n'existe pas de vie universitaire.

Mme Thorel explique que ces épreuves définissent le contrôle continu intégral tel qu'il est prévu dans le cadrage établissement. S'agissant d'une nouveauté cette année, le calendrier bis (ECI à session unique) est une proposition que chaque formation pourra adapter à ses besoins spécifiques si l'UFR choisit de le mettre en œuvre.

M. le Thiec souhaite savoir si les différentes lignes du calendrier vont donner lieu à des votes séparés, compte tenu du fait qu'ils ne sont pas solidaires. **Mme Thorel** explique qu'ils sont en fait solidaires mais qu'ils s'appuient sur des modalités de contrôle de connaissances différents. Les votes seront scindés comme lors du CE.

Mme Charlet ne comprend pas pourquoi le conseil doit se prononcer sur la dernière ligne du calendrier dans la mesure où les jurys sont alignés en même temps. D'autre part, chaque formation pourra choisir son mode de contrôle des connaissances. **Mme Thorel** insiste sur le fait que le calendrier ECI est une alternative qui serait proposée aux formations et permettrait d'offrir un cadre aux calendriers dérogatoires, garant d'une meilleure équité pour les étudiants concernés.

Mme Fabre se félicite du travail préparatoire qui a été mené en concertation. Elle trouve que la proposition de calendrier est intéressante mais elle s'inquiète du fait que les examens de la première session s'organisent en janvier et non plus entre décembre et janvier, ce qui permettrait d'étaler les corrections, en particulier pour les formations à fort effectif.

Mme Thorel explique qu'elle s'est penchée tout particulièrement sur le statut de la semaine de révisions, placée avant les congés d'hiver. Elle apparaît pour tous les niveaux dans le cadrage UFR et les associations étudiantes y tiennent. Il pourrait être envisageable d'avancer les examens de certains masters, mais cela ne répond pas à la problématique liée aux formations à fort effectif.

M. Gilles n'a pas eu de réponses à ses questions relatives à la durée de la seconde session, sur l'alignement des semaines de jurys et sur l'organisation des examens de premier semestre en même temps début janvier. De plus, il n'a toujours pas été trouvé une solution pour créer une semaine d'interruption entre les deux semestres.

Mme Thorel explique que le conseil peut proposer de ne pas aligner les dates des jurys, ce choix a été fait pour permettre une certaine cohérence. L'organisation de tous les examens en janvier est liée à des contraintes de calendrier et la diminution de la durée de la seconde session a été fixée en prenant en compte de nombreux éléments. S'engager dans ce calendrier impliquera forcément une modification des MCC.

Mme Herbreteau explique que les examens du premier semestre répartis entre décembre et janvier n'est pas une solution idéale, en particulier pour les étudiants en formation à distance (SFAD) et ERASMUS. L'organisation des examens en janvier n'est pas la solution idéale, mais permet tout de même d'avoir plus de temps pour finir de régulariser certaines inscriptions. Par contre, les trois semaines prévues entre la fin des épreuves et la tenue des jurys sont vraiment incompressibles.

Votes :

- Pour la proposition de rentrée au treize septembre (en cas de refus de cette proposition, la rentrée restera fixée au 6 septembre initialement actée)

Etes-vous d'accord pour le calendrier général commençant au treize septembre (lignes 1 et 2 du tableau) ?

18 pour et 8 abstentions (26 votes pour 27 votants)

- Etes-vous d'accord avec le calendrier ECI (ligne 3 du tableau) ?

18 pour et 8 abstentions (26 votes pour 27 votants)

Mme Grange demande si les calendriers dérogatoires seront bien présentés lors du prochain conseil, compte tenu de leur impact sur la gestion des locaux dans ADE. **Mme Thorel** précise que les calendriers dérogatoires seront bien votés lors du prochain conseil, mais ils ne pouvaient être finalisés sans le vote du calendrier général.

4 - Calendrier et modalités des inscriptions pédagogiques – Information

Le groupe de travail sur les inscriptions pédagogiques a été réactivé et s'est déjà réuni plusieurs fois. Son objectif est d'améliorer la mise en œuvre des IP Web à la rentrée 2021. Le travail est toujours en cours.

Mme Thorel souhaite présenter les axes qui sont actuellement privilégiés, après des échanges entre le groupe de travail, le service de la scolarité et des directeurs des études :

- Phasage des IP en 2 périodes : période A pour les UE obligatoires et période B pour les UE à choix. Ce premier principe fait consensus.
- Principe d'anticipation des IP en juillet pour les UE obligatoires seulement pour certaines formations : période A, le 8 juillet (jour des résultats du Bac), ouverture des IP aux UE obligatoires en Psychologie, LEA et LLCER,
- Période A' le 25 août, ouverture de toutes les IP obligatoires,
- Période B ouverture au quatre septembre pour les UE à choix,
- Clôture des IP au sept septembre. Cette clôture permettrait d'avoir quelques jours pour finaliser les IP avant le début des cours au treize septembre.

5 - Modifications de l'offre de formation 2021/22 : Maquettes d'enseignement LAS deuxième année ; Introduction de nouvelles langues B en master LEA

Point présenté par **Mme Thorel**.

Présentation des maquettes de Licence Accès Santé (LAS) de deuxième année dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme Santé. En 2020/21, mise en place des premières années de Licence Accès Santé et des mineures Pass. Pour l'année prochaine 2021/22, il s'agit de mettre en place les maquettes Licences Accès Santé deuxième année pour les étudiants concernés, c'est-à-dire dans la continuité des 4 formations de licence accès santé existant en 1^{re} année et des 11 mineures PASS ouvertes en 2020/21. En ALLSH, treize mentions de licences sont donc concernées en 2021/2022.

Les éléments de cadrage sont les suivants :

- Détermination, dans les mentions ou parcours, de la place de la mineure santé dans la maquette « classique », pour intégrer une option santé ou un parcours de mention option santé.
- La structure est la même qu'en première année de LAS : la mineure santé totalise 10 ECTS sur l'année à répartir entre les deux semestres
- Répartition en 2 UE entre les semestres 3 et 4 : 4+6 ECTS ou 6+4 ECTS
- ECTS ajoutés ou « intégrés » aux 30 ECTS de la mention porteuse

Plusieurs cas de figures existent, toutes les LAS 2 ne sont pas sur le même modèle, en raison de l'hétérogénéité des mentions d'adossement. Il a tout de même été demandé de réduire cette hétérogénéité pour ne pas créer d'iniquité entre les étudiants, en faisant en sorte que ces 10 ECTS ne soient pas totalement surnuméraires et n'alourdissent pas trop la charge de travail de ces étudiants qui doivent passer en fin d'année un concours santé.

Deux paliers d'intégration sont proposés :

- Intégration totale (9 crédits sur 10)
- Intégration partielle (6 crédits sur 10). Les 4 crédits surnuméraires sont intégrés soit en S3, soit en S4.

Mme Charlet souhaite savoir si tous les départements étaient d'accord sur ces réaménagements et s'étaient prononcés de manière formelle. **Mme Thorel** précise que lors de la présentation au comité des études du douze avril, cela a été fait sous réserve des accords des départements, dont les derniers ont bien été transmis avant la séance d'aujourd'hui.

M. Gilles s'interroge sur les chances de réussite de ces étudiants en LAS 2 dont l'objectif est d'intégrer des études de santé. Il souhaite également savoir ou en est l'Appel A Projets (AAP) sur les études santé et les maillages possibles avec les formations en ALLSH.

Mme Thorel explique que, s'agissant de la première année post-réforme, il n'existe pas encore de statistiques, mais AMU s'est d'ores et déjà engagé à fournir un suivi précis de ces étudiants et de leur taux de réussite. L'AAP est quant à lui toujours en cours.

Vote sur les maquettes d'enseignement LAS deuxième année : unanimité (25 votants)

6 - Classement des demandes d'ATER sur ressources propres

Point présenté par **Mme Renaudet**.

Mme Renaudet explique que le document de travail, et en particulier le taux d'encadrement enseignant, a été actualisé tout au long de la semaine en fonction des remontées des départements. Ces remontées ont été impactées par les notifications de délégations ou de renouvellements de délégations CNRS.

Rappel des principes de cadrage AMU pour l'attribution des postes d'ATER sur ressources propres (ou ATER « Président ») :

- S'en tenir strictement à l'enveloppe budgétaire allouée par l'établissement. Pour l'UFR ALLSH, l'enveloppe est calculée sur la base du coût d'un ATER à 100% (soit 37 545 €), pour 14 postes.
- Privilégier les recrutements d'ATER à temps plein car ils s'avèrent moins coûteux que 2 ATER à mi-temps (27 630€ chacun).
- La DRH centrale a demandé qu'aucun recrutement d'enseignant contractuel second degré ne soit effectué, car leur coût dépasse l'enveloppe par ATER.
- 31 Fiches d'Expression des Besoins (FEB) ont été transmises, dont 8 pour le DEMA, département fortement impacté par l'impossibilité de recruter des enseignants du second degré. En complément de ces demandes, une FEB en sociologie est arrivée hors délai, mais a été prise en compte dans le travail d'attribution des postes.

Les critères de classement, qui ont été communiqués par courrier aux directions de départements, sont les suivants :

- Prise en compte du ratio potentiel enseignants / offre de formation de chaque département : critère purement quantitatif
- Approche qualitative, en particulier pour des demandes d'enseignement spécifiques, qui est très appréciable en particulier pour les départements organisés en sections.
- Report des postes d'ATER obtenus l'an dernier afin d'assurer la continuité d'enseignement, dans la mesure du possible
- Décision d'attribution d'un poste par département en cas de demandes multiples, sauf pour les filières sous tension (le Département des Etudes du Monde Anglophone - DEMA, les quatre départements de psychologie), en raison du nombre important de besoins.
- Recherche de crédits supplémentaires par le biais du dispositif issu de la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants). Ce travail est toujours en cours, mais il a d'ores et déjà été décidé d'orienter ces crédits vers la psychologie pour 4 ATER, un par département car ils s'inscrivent tous 4 dans le cadre de l'obtention des crédits ORE pour augmentation des capacités d'accueil (en licence de psychologie).

Les membres du conseil sont informés du classement qui ressort de l'application des critères susmentionnés.

M. Teulié trouve ce classement équitable, mais s'inquiète de la situation du DEMA, qui a vu ses effectifs étudiants augmenter. Ce département va être sous tension à la rentrée, au vu de la perte des postes d'enseignants du second degré. De plus, ce département pourvoit également en enseignement toute l'UFR.

Mme Renaudet a bien identifié les problèmes du DEMA et explique que les possibilités d'utilisation de crédits issus de la loi ORE sont toujours en cours d'étude.

Mme Charlet s'interroge sur les deux départements qui ne seront pas du tout dotés d'ATER (LIRROU et Sciences du Langage), et les raisons de ces choix. Elle s'inquiète tout particulièrement de la situation du Portugais, qui est dans une situation très précaire.

Mme Renaudet explique que le potentiel enseignant a été pris en compte en priorité. En ce qui concerne le portugais, la situation difficile a bien été identifiée, mais le potentiel enseignant ne permet pas l'attribution d'un poste d'ATER. Le problème est l'attribution de quatorze postes qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Elle précise également que les enseignants contractuels du second degré ne pourront pas être recrutés sur cette enveloppe, mais pourront l'être par ailleurs.

M. Gilles s'étonne que les contractuels du second degré aient un coût supérieur à un ATER, cela s'explique certainement par le niveau d'emploi d'origine de ces contractuels. Il souhaite savoir s'il ne serait pas intéressant de demander des ATER à 80% pour permettre de recruter un enseignant du second degré qui serait plus à même de répondre aux besoins des formations en langues en particulier. Il souhaite également savoir ce qu'il en est des crédits non pérennes accordés pour la mise en place des LAS santé. Enfin, il se demande pourquoi les départements ne peuvent pas choisir en leur sein comment attribuer les postes d'ATER et pourquoi il n'est pas proposé de liste complémentaire. Cette liste classée, précédemment proposée, permettait de répondre rapidement à des demandes supplémentaires et surtout à déterminer leur bien fondé.

Mme Renaudet explique qu'aucun classement n'a été fourni par les départements mais qu'ils vont gérer en interne les postes qui leur seront alloués. En ce qui concerne les enseignants du second degré, le problème est bien le niveau de rémunération des enseignants titulaires. La direction du DEMA a confirmé que les enveloppes budgétaires restreintes étaient un frein pour pouvoir recruter des enseignants de qualité ayant l'agrégation.

Mme Eyraud rappelle que depuis la campagne d'emplois de 2020, toutes les enveloppes ont été drastiquement réduites. C'est pourquoi une liste complémentaire est inutile car l'enveloppe allouée est stricte. Le seul travail possible est la demande de crédits issus de la loi ORE. En ce qui concerne les ATER LAS PASS, les crédits étant non pérennes, les contrats n'ont pas été reconduits.

M. Gilles pense également qu'il existe une confusion entre un mi-temps d'ATER dont le coût est plus élevé que deux ATER intervenant chacun sur un semestre. Cette donnée va être vérifiée auprès de la DRH. **Mme Eyraud** précise tout de même que les départements n'ont pas fait remonter ce type de demande.

Mme Fabre souhaite savoir si la reconduction des quatorze postes d'ATER est sûre et si le classement l'est également. **Mme Wharton** précise que les quatorze postes ainsi que les quatre postes sur crédits ORE vont être attribués et qu'ils ne sont pas classés.

Pour conclure, **Mme Wharton** tient à remercier pour leur travail Mmes Martin et Compain de la cellule RH de l'UFR.

Vote : classement des demandes d'ATER sur ressources propres : 20 pour / 7 abstentions

7 - Tarification formation continue (avenant)

Point présenté par **Mme Thorel**

Le point concerne trois corrections sur le document initialement adopté en conseil d'UFR :

- Rectification du volume horaire de la licence professionnelle MAC
- Ajout de la mention *éco-poétique et création*, suite à un oubli car absent dans la demande d'accréditation de 2018
- Rectification du volume horaire du parcours ingénierie de la formation

Vote sur l'avenant de la tarification de la formation continue : 22 pour / 3 abstentions

8 – Informations

- **Mme Thorel** explique que la seconde session d'examens étant prévue du 14 au 26 juin, la campagne d'ajustements des MCC COVID va être lancée. Afin de respecter au mieux les dispositions sanitaires nationales, cette campagne avait été suspendue. A ce jour, les examens doivent se tenir en distanciel jusqu'au 30 avril et les dispositions à partir de mai ne sont pas encore connues. Le cadrage AMU précise que les MCC sont à prévoir en distanciel, même au-delà de début mai y compris pour les sessions de rattrapage. Il est impossible pour l'instant de statuer de manière définitive sur cette seconde session. Il est proposé de présenter, comme pour la première session, des modalités polyvalentes pouvant s'adapter à une organisation aussi bien en présentiel qu'en distanciel. **M. Gilles** se demande s'il ne faudrait pas, selon les demandes pour des organisations en présentiel, prévoir de privilégier les années « diplômantes » (L3 par exemple).
- **Mme Wharton** informe que les universités sont la cible de cyber-attaques assez importantes. La DOSI va diffuser une conduite à tenir, en particulier pour la sécurisation des échanges de mails.
- **Mme Wharton** a été informée de la livraison d'autotests COVID dès le trois mai : cinq par personnel et par étudiant, qui couvrira la demande pour cinq semaines dans un premier temps. Les composantes vont les commander sur leur budget et des crédits leur seront réaffectés par la suite.
- La Présidence d'AMU demande davantage d'intégration des composantes dans les projets Dream-U et Tiger en particulier. Ces projets doivent d'ailleurs être présentés en premier lieu par les composantes.
- **Mme Thorel** répond à la demande du conseil sur la faisabilité d'intégrer trois nouvelles langues B dans le master LEA, dans le cadre de la nouvelle maquette d'enseignement, qui sera présentée au comité des études. Pour rappel, le cadrage prévoit que les modifications des maquettes de master doivent se faire à moyens constants. Ces trois demandes ont des impacts différents : le coréen peut se faire à moyens constants par la mutualisation d'enseignements et avec des effectifs étudiants conséquents, par contre la situation n'est pas la même pour le roumain et le turc. Les demandes ne sont pas finalisées, toutes les réponses n'ont pas encore été apportées, particulièrement sur les moyens constants, et surtout le vivier d'étudiants dans ces deux langues paraît encore très fragile. Il serait pertinent de présenter en langue B le coréen pour cette année et de continuer à travailler en ce qui concerne le roumain et le turc afin de présenter les demandes l'année prochaine.
Mme Charlet tient à préciser qu'en ce qui concerne le roumain, les étudiants n'ont pas de possibilité de faire un master et que les heures nécessaires à sa création pourraient se faire sur service.

- La Présidence a demandé le report des élections des directions de départements et une organisation simultanée avec les élections des membres du Conseil d'UFR et des comités. D'autres élections organisées actuellement ont fait l'objet de recours de la part des organisations syndicales.
Mme Wharton s'inquiète de ce report qui met de plus en plus en difficulté l'organisation des départements.

Mme Wharton clôt le conseil plénier à 12h35.